

## Rétrospective de la session d'automne du Conseil national

| Tagline  | Titre de l'affaire   | De quoi s'agit-il?  | Statut   | Positionnement de digitalswitzerland   |
|--|--|---|--|--|
| <b>Cybersécurité: obligation de signaler les cybervulnérabilités</b> | <b><a href="#">22.073 OBJET DU CR</a> Loi sur la sécurité de l'information. Modification (Inscription d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques)</b> | En plus de l'obligation de déclarer les cyberattaques, il est prévu d'introduire une obligation de déclarer les cybervulnérabilités.  | <b>Objet liquidé. Loi adoptée et transmise au CF.</b>  | La décision des deux chambres va dans le sens de digitalswitzerland. digitalswitzerland s'est prononcée (pas de notification des cybervulnérabilités)  |
| <b>Extension du réseau de téléphonie mobile</b>                      | <b><a href="#">20.3237 MOTION</a> Réseau de téléphonie mobile. Créer dès à présent les conditions générales propices à un déploiement rapide</b>   | Inviter le Conseil fédéral à accélérer le déploiement du réseau 5G en Suisse en appliquant les mesures décidées au sein du groupe de travail du DETEC "Téléphonie mobile et rayonnement".   | <b>Adoption, Transmission au CF</b>  | La décision va dans le sens de digitalswitzerland  |
| <b>Protection des mineurs sur Internet</b>                           | <b><a href="#">20.3374 MOTION</a> Protéger efficacement les moins de 16 ans contre les contenus pornographiques sur Internet. #banporn4kids#</b>   | Blocage de l'accès aux fournisseurs de contenus pornographiques qui ne présentent pas de mesures de protection pour les moins de 16 ans.  | <b>Adopté par le Parlement, Transmission au CF</b>   | L'adoption de la motion avec un texte modifié est un compromis réalisable dans l'esprit de digitalswitzerland. Il convient toutefois de noter que la mise en œuvre continuera à poser des questions  |
| <b>Promotion économique</b>  | <b><a href="#">23.028 OBJET DU CF</a> Promotion économique 2024-2027</b>   | Arrêté fédéral relatif au financement des activités de cyberadministration en faveur des petites et moyennes entreprises pendant les années 2024 à 2027.  | <b>Approbation des deux conseils sur l'ensemble des sept parties du paquet. Objet liquidé.</b> | L'adoption va dans le sens de digitalswitzerland. Il convient de souligner en particulier l'approbation de l'arrêté fédéral sur le financement des activités de cyberadministration en faveur des petites et moyennes entreprises 2024-27.               |
| <b>Infrastructures critiques et stockage de données</b>              | <b><a href="#">23.3002 MOTION</a> Plus de sécurité pour les données numériques les plus importantes de Suisse</b>  | Définir des critères pour déterminer le niveau de protection des données des infrastructures critiques. La conception de l'infrastructure de stockage doit pouvoir être confiée à des entreprises suisses et, si possible, aux hautes écoles. | <b>Adoption au CN, Transmission au CF</b>  | digitalswitzerland s'est prononcée de manière critique sur le point 3 de la motion, sans donner de recommandation de vote. digitalswitzerland se propose comme partenaire de dialogue pour les politiques sur les questions d'infrastructures critiques. |

|   |  |   |  |   |
|---|--|---|--|---|
| <b>Communication électronique dans le domaine de la justice</b>         | <b><a href="#">23.022 OBJET DU CF</a> Loi fédérale sur les plates-formes de communication électronique dans le domaine de la justice</b> | La loi fédérale sur les plates-formes de communication électronique dans le domaine de la justice (LCPJ) crée les bases pour des procédures judiciaires numériques de bout en bout, sans rupture de média. La gestion des dossiers se fait par voie électronique. Pour les utilisateurs professionnels du droit, notamment les tribunaux, les autorités et les avocats, la communication par ce biais devient une obligation. | <b>Décision du CN différente du projet de loi. Transmis à la CAJ-CE.</b> | <b>Décision allant dans le sens de digitalswitzerland. La numérisation de la communication des autorités est une préoccupation de digitalswitzerland.</b> |
| <b>Sécurisation du trafic de données dans l'administration fédérale</b> | <b><a href="#">23.3958 POSTULAT</a> Sécuriser le flux de données de l'administration fédérale</b>  | Le Conseil fédéral est chargé de présenter les possibilités de sécurisation du trafic de données entre les différents niveaux de l'Etat ainsi qu'avec les entreprises ferroviaires fédérales.   | <b>Adopté par le CN. Transmis au CF.</b>                                 | <b>Acceptation du postulat dans le sens de digitalswitzerland</b>   |

## Interventions parlementaires de la catégorie IV

| Tagline  | Titre de l'affaire   | De quoi s'agit-il?   | Statut   | Positionnement de digitalswitzerland   |
|--|--|--|--|--|
| <b>Marquer la publicité politique</b>                    | <b><a href="#">21.4530 MOTION</a> Transparence de la publicité politique dans les médias sociaux</b>   | La publicité politique dans les médias doit être signalée.   | <b>Rejeté par le CN</b>  | <b>digitalswitzerland s'est rallié à la position du Conseil fédéral et salue ce rejet.</b>                                       |
| <b>La vie privée menacée par le contrôle des chats ?</b> | <b><a href="#">22.4113 MOTION</a> Contrôle des messageries instantanées. Protéger la population contre une surveillance généralisée continue et sans motif</b> | Le Conseil fédéral doit protéger la sphère privée des résidents conformément à l'art. 8 de la CEDH et à l'art. 13 de la Constitution fédérale par le contrôle des tchats prévu | <b>Adopté par le CN, transmis à Commission des affaires juridiques du CE</b> | <b>digitalswitzerland salue la motion, dans le cas si le projet européen est adopté - le vote au sein de l'UE a été reporté.</b> |

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| <p><b>Mettre fin au recel de données numériques</b></p>                            | <p><b><a href="#">22.4325 MOTION</a></b><br/> <b>De l'importance de sanctionner le recel de données numériques</b></p>   | <p>Le Conseil fédéral doit élaborer un projet de loi visant à rendre punissable le recel de données obtenues illégalement, notamment de données médicales.</p>   | <p><b>Retrait de la motion</b></p>                                 | <p><b>digitalswitzerland n'a pas élaboré de position sur cette motion.</b></p> |
| <p><b>Saisir les algorithmes de l'administration fédérale dans un registre</b></p> | <p><b><a href="#">21.4508 MOTION</a></b><br/> <b>Créer un registre public des algorithmes utilisés par l'administration</b></p>  | <p>Le Conseil fédéral doit établir un registre public de tous les systèmes décisionnels automatisés basés sur des algorithmes utilisés par l'administration fédérale. Ce registre doit publier l'objectif d'utilisation, le mode de fonctionnement, le mode de fabrication et l'évaluation d'impact des algorithmes.</p> | <p><b>Motion non traitée lors de la session d'automne 2023</b></p> | <p><b>digitalswitzerland n'a pas élaboré de position sur cette motion.</b></p> |
| <p><b>Article de loi sur la numérisation</b></p>                                   | <p><b><a href="#">23.3050 POSTULAT</a> Définir des normes contraignantes pour le paysage de l'Administration numérique suisse. Faut-il inscrire la numérisation dans la Constitution fédérale?</b></p> | <p>Clarifier si un "article sur la numérisation" est nécessaire dans la Cst. compte tenu du grand besoin de coordination et d'harmonisation des efforts de numérisation de la Confédération.</p>   | <p><b>Adopté par le CN. Transmis au CF.</b></p>                    | <p><b>digitalswitzerland salue ce postulat.</b></p>                            |